
Téléphone : 02 54 80 94 13

Mail : mairie@saint-agil.eu

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Etaient présents : Mrs ROULLEAU O, BESSE T, FUSIL J.P., BIARD JP.,
Mrs THULLIER J Cl., BIRLOUEZ G, VIOLANTE F.
Mmes EVERED G, GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etait absent : Mr RONCIER Jean, excusé.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Thierry BESSE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 Octobre 2014

Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents : 10

Nb de votants 10 POUR : 10 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

Le compte rendu de la séance du 30 Juin 2014 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

BILAN DES DOSSIERS ET DES TRAVAUX DEPUIS LA PRECEDENTE SEANCE

Eglise : Les travaux de la tranche conditionnelle sont commencés, installation de l'échafaudage, passage de l'entreprise LEFEVRE pour évaluer le cubage des pierres à changer.

Présentation du nouveau prospectus pour la relance de la souscription dans le cadre des aides sollicitées au titre de la Fondation du Patrimoine

Aménagement des bâtiments communaux :

- Confection d'une dalle de béton dans le garage attenant à la salle communale, dans le cellier situé à côté de la Mairie et dans le garage à vélo situé Rue du Château
- Réfection des peintures du secrétariat de la Mairie prévue en novembre prochain
- Mettre un grillage aux fenêtres du local de la chaufferie de la boulangerie pour empêcher les oiseaux de pénétrer

Projet espace grange et locaux annexes : visite de l'architecte du CAUE en juillet dernier pour métrer et chiffrer le coût de l'avant-projet.

Camping : prévoir l'élagage de la haie du camping

Fibre optique : les travaux de génie civil sont faits, en attente du raccordement prévu le 17 novembre

Résultat analyse eau du 30 Septembre

Présence de coliformes dans l'analyse d'eau effectuée le 30 Septembre, mise en place d'un traitement et à l'issue du nouveau contrôle fait le 06 Octobre disparition des coliformes.

CHANGEMENT DE CANALISATIONS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le réseau d'Adduction d'Eau Potable a été construit de 1959 à 1961 et il s'avère que certaines portions du réseau nécessitent des réparations compte tenu des fuites de plus en plus fréquentes.

La commission d'Adduction d'Eau Potable, réunie le 08 Octobre dernier, propose :

- de changer en partie la canalisation desservant le secteur nord ouest de la commune – direction CD109 vers Oigny. Il s'agirait de remplacer la conduite d'eau à partir du numéro 9

de la rue des Pêcheurs jusqu'au lieudit « Les Chardons », soit une distance de 750 m comprenant 7 branchements ;

- d'étudier la possibilité de substituer la canalisation d'eau desservant le secteur Est de la commune, à partir de la Rue du Bourg Neuf jusqu'à la limite de la commune par la canalisation d'eau construite en 1979 à titre de connexion avec la commune de Boursay. Compte tenu du dénivellement entre le château d'eau de notre commune et celui de Boursay, il y a lieu de faire une étude de faisabilité du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ✓ d'engager la procédure de consultation des entreprises pour le changement en partie de la canalisation du secteur Nord Ouest de la commune suivant un règlement de consultation qui sera établi par la commission d'Adduction d'Eau Potable et de solliciter la Dotation de Solidarité Rurale 2015 pour le financement de ses travaux qui seront inscrits au budget AEP 2015 ;
- ✓ de confier la réalisation d'une étude de faisabilité pour les travaux du secteur Est de la commune à la SARL DUPUET Franck Associés de TOURS

DEVIS DE REPARATION SUR CHEMIN DE OIGNY

Monsieur Le Maire fait part que, lors des travaux de l'assainissement collectif réalisés en 2011, le transport des gravats sur la commune de Oigny a occasionné des dégradations sur un chemin communal dénommé « La Bruyère » et qu'il y a lieu de prendre en charge les réparations s'élevant à 1 400 €. Le Conseil Municipal émet un accord de principe et charge Monsieur Le Maire de mener à terme cette affaire avec la commune de OIGNY.

DEVIS DE REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU DANS L'ATELIER COMMUNAL

Le devis de l'Entreprise COMMON relatif au remplacement du chauffe-eau de l'atelier communal s'élève à 707,39 TTC. Compte tenu du coût élevé de ce changement, le Conseil Municipal demande s'il serait possible d'étudier une autre solution. Toutefois, il donne son accord pour procéder aux travaux en l'absence d'une autre possibilité

AGRANDISSEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DU POINT LECTURE

Monsieur Le Maire rappelle que, lors de la séance du 30 Juin 2014, il a été évoqué le projet d'agrandissement de l'Agence Postale Communale et du Point Lecture, projet mis en place dans le cadre du Contrat Territoire Lecture et du Concours Particulier des Bibliothèques porté par la Communauté de Communes des Collines du Perche (CCCP), comprenant aussi l'aménagement du Point Lecture de Sargé sur Bray.

En effet, il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes des Collines du Perche est en charge du réseau de lecture publique du territoire communautaire comprenant la médiathèque dite « Tête de réseau » à Mondoubleau et les « Points Lecture » de Sargé sur Bray, Souday et Saint-Agil. Ces « Points Lecture » ne sont pas éligibles aux aides à l'équipement du Conseil Général alors que les bibliothèques le sont. Cependant, le « Point lecture » de notre commune répondant aux différents critères (surface, temps d'ouverture au public,...) pour être dénommé bibliothèque et être ainsi éligible, le conseil communautaire des Collines du Perche a statué et approuvé cette nouvelle dénomination « Bibliothèque de Saint-Agil » lors de sa séance du 09 Octobre 2014.

Depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, la commission des bâtiments de Saint-Agil s'est chargée de consulter les entreprises afin d'établir les devis de travaux pour l'agrandissement de notre bibliothèque et l'aménagement de l'Agence Postale Communale (APC) ainsi que la réalisation des plans d'aménagement des locaux. La Direction de la Poste a été contactée et a émis un accord de principe pour le financement de ce projet. Ces éléments ont été communiqués à la CCCP pour finaliser le plan de financement du programme de travaux et

d'équipement pour la Bibliothèque de SAINT-Agil ainsi que le programme d'équipement du Point Lecture de Sargé sur Bray qui seront proposés pour 2015.

Le montant prévisionnel global de ce programme s'établit à 18 770 € HT décomposé comme suit :

Bibliothèque de Saint-Agil

Travaux dont accès aux personnes à mobilité réduite 13 870 € HT

Equipement 3 300 € HT

Point-Lecture de Sargé sur Bray

Equipement 1 600 € HT

Soit un total de 18 770 € HT

Cette opération peut bénéficier des financements comme suit :

DRAC 7 508 €

CONSEIL GENERAL 990 €

LA POSTE 4 161 € (travaux bibliothèque et APC St Agil)

soit un total de 12 659 €

Reste à financer la somme de **6 111 €**

Par délibération du 9 Octobre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement de l'opération, sollicitera les subventions et demande le concours de la commune de SaintAgil à hauteur de 3 887 € du montant des travaux d'aménagement de 13 870 € HT. La CCCP autofinancera le projet à hauteur de 2 224 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération décrite ci-dessus et le plan de financement s'y rattachant ;
- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours de 3 887 € soit 22% du montant des travaux d'aménagement de Saint Agil à la Communauté de Communes Les Collines du Perche ;
- **INSCRIRA** cette dépense au budget primitif 2015.

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CIMETIERE

Monsieur Thierry BESSÉ, rapporteur de la commission cimetière, rend compte des travaux de la réunion du 21 Octobre. La proposition des Ets BROKA et celle des Pompes Funèbres Générales de Vendôme – PFG – comprennent la construction d'un ossuaire et la reprise de 30 concessions abandonnées.

Après étude des devis, la commission propose d'effectuer l'opération selon le plan pluriannuel suivant :

Construction de deux ossuaires de 2m3 en 2014

Reprise des tombes abandonnées :

Année 2015 - enlèvement de l'ensemble des éléments funéraires des 30 tombes abandonnées et nécessité de libérer des emplacements avec exhumation de 10 sépultures – coût de l'opération estimé à : 6 920 € TTC.

Année 2016 - exhumation de 10 sépultures suivantes – coût estimé à 3 265 € TTC

Année 2017 - exhumation des 10 dernières sépultures – coût estimé à 3 396 € TTC.

Les trente tombes concernées sont situées dans le carré C du cimetière et ont fait l'objet d'une procédure de reprise de concessions mise en place depuis 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Thierry BESSÉ, décide de retenir l'offre la mieux disante des Ets BROKA et approuve le plan pluriannuel ci-dessus.

RESTAURATION DU TABLEAU DE L'EGLISE « SAINTE CATHERINE »

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de restaurer le tableau intitulé "Sainte Catherine", datant du XVIIème siècle, oeuvre classée parmi les monuments historiques depuis le 20 Juillet 1962, placée dans l'église au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle.

Il donne lecture du devis relatif à cette restauration s'élevant à la somme de 1 130 Euros HT, comprenant la réparation du tableau et du cadre suite à une chute. Il fait part que, malgré sa

restauration en 2003, cette œuvre ne peut pas rester en l'état et qu'elle doit retrouver sa place dans l'église apportant ainsi un attrait supplémentaire à notre édifice en cours de restauration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide la restauration de cette oeuvre ;
- sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques ;
- sollicite auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général de Loir et Cher une subvention dans le cadre de la conservation ou de la restauration des antiquités et objets d'arts ;
- approuve le plan de financement des travaux ci-dessous :
 - ✓ Le montant prévisionnel global des travaux s'établit à 1 130,00 € HT
 - ✓ Cette opération peut bénéficier des financements comme suit :

DRAC	226 € (1 130 x20%)
CONSEIL GENERAL	198 € (1 130 – 226 = 904 x 22%)
soit un total de	424 €

Reste à financer la somme de **706 €** et le montant de la TVA à hauteur de **226 €**

- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour mener à terme ce dossier.

DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2015 – DSR -

La Dotation de Solidarité Rurale octroyée par le Département pour les communes de – 2 000 habitants sera sollicitée en 2015 pour financer les travaux de canalisations d'eau potable

EMPOISSONNEMENT DE L'ETANG

Depuis le curage de l'étang en août 2012, aucun empoissonnement n'a été fait, il est décidé d'allouer un budget de 300 à 400 € pour l'achat de poissons, se renseigner auprès de la Pisciculture CARDON sis à Le Luart (72) et Pisciculture VASSEUR de Beaumont Les Autels (28).

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Direction Départementale des Finances Publiques a nommé le 21 Juillet 2014 les commissaires de la CCDI de SAINT-AGIL dont les noms suivent :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
GUERIN Gérard	SAINT AGIL	TOURNEUX Yves	SAINT AGIL
MARVILLE Jean-Claude	SAINT AGIL	FUSIL Jean-Pierre	SAINT AGIL
MUNIER Françoise	SAINT AGIL	FOURMENTIN Gérard	SAINT AGIL
BESSÉ René	SAINT AGIL	LECOMTE Alain	SAINT AGIL
ROULLIER Xavier (bois)	ARVILLE	ROULLIER Arnaud (bois)	ARVILLE
ROULLEAU Marc (HC)	OIGNY	LE PELLETIER de GLATIGNY (HC)	PARIS

Tarifs Municipaux 2015

Voir rubrique sur le site :

Onglet : Mairie – Tarifs communaux

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du

16 décembre 1983 précité ;

Compte tenu des changements d'affectation des receveurs municipaux au cours de l'année 2014, cette indemnité sera attribuée comme suit :

- à Mme DE SAINT RIQUIER au prorata des jours, du 1^{er} janvier 2014 au 31 Août 2014 soit 240 jours pour l'année 2014 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 € ;
- à Mr Jean-Louis COUPRIOUX au prorata des jours, du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Décembre 2014 soit 120 jours pour l'année 2014 ;
- à compter du 1^{er} Janvier 2015 à Monsieur Gérard TEMMERMAN dans son intégralité ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €

DEMANDE DE LOCATION LOGEMENT 2 PLACE DE LA POSTE

Monsieur Le Maire fait part que le logement communal situé 2 Place de La Poste est vacant depuis le 1^{er} Septembre 2014 et présente la candidature à cette location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mr Le Maire à conclure un bail d'habitation pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Décembre 2014 renouvelable pour la location du logement situé 2, Place de La Poste ;
- **FIXE** le montant du loyer à 230 € - Deux cent trente Euros – par mois ;
- **DETERMINE** le montant de la caution à un mois de loyer à payer à la signature du bail ;
- **DEMANDE** que la mère du locataire soit désignée dans le bail d'habitation au titre de garante en cas de non paiement des loyers.

ELABORATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Suite aux travaux de la commission « communication », Mr Gwénaél BIRLOUEZ se charge de recevoir l'ensemble des articles et de faire la mise en page. Un courrier de relance sera adressé aux associations n'ayant pas encore fait parvenir leur article. Prévoir l'insertion des informations de la communauté de communes des Collines du Perche et accord de principe du devis des Ets ISF de Vendôme pour l'impression. La commission se réunira le 06 Novembre pour travailler sur la mise en page.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE – CCCP -

Commission culture

Elle s'est réunie pour le montage financier des travaux prévus au point lecture de Saint-Agil et Sargé sur Bray et doit se réunir de nouveau pour le budget de l'Association de la Commanderie d'Arville

Commission environnement

Point sur le montage financier de l'installation de la fibre optique avec le Conseil Général

Point sur la chaufferie centrale bois à Sargé sur Bray

Commission communication

Actuellement, il n'existe pas de site internet. Une information double page format A3 sera éditée par la communauté de communes et distribuée par chacune des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal de Saint Agil propose à Monsieur Gwénaél BIRLOUEZ de se joindre à la cette commission compte tenu de ses compétences professionnelles en formation multimédias.

Projet de fusion des communautés de communes

La CCCP a décidé d'engager une étude de faisabilité sur la fusion des communautés de communes de l'ensemble du vendômois.

QUESTIONS DIVERSES

SICTOM : prendre RDV pour étudier les points noirs situés sur le circuit de collecte des ordures ménagères.

Exposition sur la guerre 1914-1918

A l'initiative de Monsieur Jean-Pierre BIARD, une exposition sera présentée à l'occasion du centenaire de la guerre 1914-1918 retraçant la mémoire des soldats de Saint-Agil « Mort pour La France ». Selon les conditions climatiques lors du 11 Novembre prochain, elle sera installée autour du Monument aux Morts ou dans la salle communale.

Camping – pêche

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Madame Bernadette BAUDOIN s'est chargée de l'accueil des campeurs et des pêcheurs pendant 21 ans et souhaite cesser ses fonctions de régisseur suite à son départ imminent de la commune.

Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau régisseur à partir de la nouvelle saison 2015. Un hommage lui sera rendu lors de la cérémonie du 11 Novembre prochain pour son dévouement et sa patience avec le soutien de son mari.

Instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur Le Maire et Karine GLOANEC-MAURIN ont été reçus par Madame La Sous-Préfète de Vendôme le 21 Juillet dernier pour défendre la demande de déclaration de travaux de Mr Joël FUSIL et la demande de permis de construire de Mr Emmanuel CEALIS, dossiers évoqués lors de la précédente séance du conseil municipal.

- Compte tenu des dispositions de la zone N de la carte communale, la déclaration préalable de travaux de Mr FUSIL a été refusée à l'issue de son instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires de Vendôme (DDT). Ce refus lui a été notifié le 14 Août 2014.

- Quant à celui de Mr CEALIS, des pièces complémentaires lui ont été demandées par la DDT : formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique RT2012 (Article R.431-16i du Code de l'urbanisme) et l'attestation de conformité du projet d'installation d'assainissement autonome (Article R.431-16c du Code de l'Urbanisme). Ces pièces devront être fournies dans un délai de 3 mois soit au plus tard le 29 Octobre 2014. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire, ne poursuivra pas la démarche de soutenir le projet tant que le pétitionnaire ne donnera pas suite aux pièces complémentaires sollicitées le 29 Juillet par la DDT.

Monsieur Florent VIOLANTE se charge de demander à Mr CEALIS de répondre à la DDT dans les délais impartis.

Remerciements des associations pour l'attribution de subventions : Vie Libre, Secours Catholique, Les Restos du Cœur, La Croix Rouge, Association Loisirs 3^{ème} âge et Les Bibliothèques Sonores.

La séance est levée à 23 heures

Le Maire,
O. ROULLEAU